



Conseil communautaire du 16 mai 2023

Liste des délibérations

(conformément à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration)

Le mardi 16 mai 2023, à 17 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 9 mai 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 34 conseillers.

Étaient représentés :

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) représenté par son suppléant Christophe MELLET

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire),

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte de leurs observations éventuelles.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Emmanuel RAT

N°2023-111 TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette création de poste et adopte le tableau des effectifs modifié.

N°2023-112 INDEMNITE POUR TRAVAUX ACCESSOIRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une indemnité pour travaux accessoires, conformément au décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020.

N°2023-113 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, sous réserve que la préconisation de création de terrains locatifs familiaux soit revue à la baisse, à savoir un seul terrain locatif familial de deux emplacements, au lieu de trois.

N°2023-114 REFERENT DEONTOLOGUE ELUS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition telle que présentée donnant délégation au Président pour prendre l'attache de l'AML45 en vue de la proposition d'un référent déontologue pour les élus.

ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GEMAPI

Rapporteur : Michel LECHAUVE

N°2023-115 CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES DU GIENNOIS – PROGRAMME D'ACTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois avec les partenaires indiqués ci-dessus ;

APPROUVE le programme d'action du CTMA du Giennois avec le nouveau montant ;

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les 3 premières années du CTMA Giennois (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire pour les 3 premières années du CTMA Giennois (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département du Loiret pour les 3 premières années du CTMA Giennois (2023-2025).

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe (FEDER, Fonds « Barnier ») pour les 3 premières années du CTMA Giennois (2023-2025).

N°2023-116 POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERES – DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la présente délibération.

N°2023-117 ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la présente délibération et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention.

FINANCES - ECONOMIE

Rapporteur : Hubert POULAIN

N°2023-118 PETITES VILLES DE DEMAIN – REVERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA MAIRIE DE BRIARE

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la présente délibération.

TOURISME COMMUNICATION

Rapporteur : Valérie VICHERAT

N°2023-119 LOIRET AU FIL DE L'EAU – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le dossier de candidature et le plan de financement,
- Autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer le dossier auprès du département du Loiret dans le cadre de l'appel à projets Loiret au fil de l'eau,
- Autorise le paiement, après service fait, des factures qui seront présentées par les associations mentionnées dans le plan de financement, pour la réalisation des animations telles que présentées.

N°2023-120 TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les tarifs tels que présentés dans la liste annexée à la présente délibération.

N°2023-121 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

Le conseil communautaire autorise ce remboursement à l'unanimité.

N°2023-122 FONDS PARTENARIAL – AVIS SUR UN DOSSIER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son avis favorable au projet de l'entreprise EURL JULIE ET CLAUDIE pour l'équipement de la « Maison Malya ».